

# conférence

C 91/26  
Août 1991

C

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-sixième session

Rome, 9 - 28 novembre 1991

F

AIDE AUX PAYS LES MOINS AVANCES EN VUE DE DEFINIR  
UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

I. Introduction

1. Le Conseil de la FAO, à sa quatre-vingt-dix-huitième session qui s'est tenue en novembre 1990, a adopté la Résolution 1/98 intitulée "Pays les moins avancés", dans laquelle il prie le Directeur général "... de tenir compte, dans toutes les activités de la FAO, de l'ensemble des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de faire rapport à la prochaine Conférence de la FAO sur les approches et les mesures qu'il suggère à la fois pour associer plus étroitement l'Organisation à la mise en oeuvre du Programme d'action et pour aider les pays les moins avancés qui en feront la demande à définir une stratégie de développement agricole pour les dix prochaines années, conformément au paragraphe 86 de la déclaration finale de la Conférence de Paris".

2. Parmi les objectifs de développement des pays les moins avancés fixés pour les années 90, le Programme d'action accorde une priorité élevée au développement du secteur agricole. Dans ces pays, l'agriculture représente près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) et emploie près des trois quarts de la population active. Le Programme recommande des mesures spécifiques dans les parties qui traitent du développement rural, de la modernisation de la production agricole, de la sécurité alimentaire, de l'aide alimentaire, du développement des pêches, de l'environnement, de la prévention des catastrophes et des secours en cas de catastrophes. Si c'est aux pays eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de mettre les mesures en oeuvre, la Communauté internationale est néanmoins instamment priée de leur accorder son soutien pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme.

3. Le paragraphe 86 du Programme d'action auquel se rapporte le document du Conseil se trouve dans la partie intitulée "Développement rural, modernisation de la production agricole et sécurité alimentaire". Il invite les pays les moins avancés à formuler, avec une aide internationale, une stratégie de développement agricole exigeant l'adoption ou l'amélioration de politiques des prix et de crédit agricoles; une répartition des revenus favorable aux couches à bas revenus

de la population; la participation du secteur public à l'amélioration de l'infrastructure et des structures nécessaires à la production agricole; des arrangements de coopération aux niveaux régional et sous-régional; la diversification de l'agriculture par l'intégration des cultures et de l'élevage et par la promotion de la pêche, de l'horticulture et de la foresterie; le développement de la transformation, de la distribution et de la commercialisation des produits agricoles destinés à la consommation intérieure et à l'exportation; l'amélioration de la recherche agronomique et des connaissances techniques des agriculteurs, individuellement ou en groupes; la réforme des régimes fonciers; la préservation et la protection de l'environnement; la mise en place de systèmes de crédit et la réduction des pertes avant et après la récolte.

4. Le présent rapport, demandé par le Conseil, analyse les politiques et priorités de la FAO afin de déterminer dans quelle mesure elles répondent au Programme d'action. Il esquisse ensuite des approches et mesures propres à renforcer la participation de la FAO à la mise en oeuvre, au suivi et à l'examen du Programme d'action, ainsi qu'aux efforts destinés à aider les PMA à définir une stratégie de développement agricole pour les années 90.

## II. Participation de la FAO à la mise en oeuvre du Programme d'action - Approches et mesures

5. La FAO collabore étroitement, dans le cadre des mécanismes interorganisations, à la mise en oeuvre du Programme d'action. En 1990, l'Organisation a présenté à la Conférence de Paris, un rapport sur l'alimentation et l'agriculture dans les PMA au cours des années 80, qui contenait aussi des suggestions pour les années 90. La FAO a aussi contribué à parfaire la section sur l'alimentation et l'agriculture du Rapport annuel de la CNUCED sur les PMA et fourni des éléments pour le rapport sur les PMA présenté par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale. L'Organisation a récemment fourni des informations détaillées sur les questions de sa compétence pour la mise à jour de ces rapports.

6. Si l'Organisation ne dispose d'aucun programme visant spécialement le groupe des PMA, ceux-ci n'en sont pas moins au coeur des préoccupations de la FAO en raison de leurs besoins particuliers: en fait plus de la moitié des ressources affectées aux activités de terrain sont destinées à ces pays. Les mesures recommandées dans le Programme d'action, qui ressortent du domaine de compétence de la FAO concordent avec les priorités et les objectifs fondamentaux de l'Organisation qui ont été établis par ses organes directeurs et sont pratiquement toutes couvertes par ses politiques et ses procédures. Les programmes d'action spéciaux de la FAO portent sur des domaines d'un intérêt particulier pour les PMA - sécurité alimentaire, amélioration des semences et développement de leur production, amélioration de la fertilité des sols, prévention des pertes avant et après la récolte, lutte contre la trypanosomiase animale et contre les criquets. Des initiatives majeures lancées par l'Organisation au niveau mondial pour le développement rural, l'aménagement et le développement des pêches, les produits phytosanitaires et les ressources génétiques, les forêts tropicales, la nutrition, le développement agricole et rural durable, intéressent directement les PMA. Les PMA font aussi l'objet d'une attention particulière dans le Plan à moyen terme de l'Organisation (1992-97).

7. La section ci-dessous récapitule les activités en cours et l'orientation future du soutien que la FAO apporte aux PMA dans son domaine de compétence tel qu'il est évoqué dans le Programme d'action.

#### Développement durable

8. Le Programme d'action insiste particulièrement sur la croissance équitable et préconise un développement participatif visant à appuyer et à encourager les activités communautaires, les coopératives rurales et les initiatives paysannes. Cette approche était déjà au centre des préoccupations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) qui s'est tenue en 1979, et continue à guider diverses activités de la FAO (voir aussi le document C 91/19). A la suite de la CMRADR, un certain nombre de missions patronnées par la FAO se sont rendues dans divers PMA (Bénin, Ethiopie, Cap Vert, Guinée, Niger, Lesotho, Sierra Leone, Tanzanie et Bangladesh) qui en avait fait la demande, pour les conseiller sur différentes questions: restructuration des institutions, bonne utilisation des ressources humaines et redéfinition des stratégies de développement rural au moyen de projets prévoyant la participation des coopératives et des associations d'agriculteurs. Des études sur l'accès à la terre, la régularisation foncière et l'utilisation des sols ont également été effectuées.

9. La valorisation des ressources humaines a toujours été une préoccupation majeure de la FAO. L'adoption généralisée de techniques agricoles et de pratiques culturelles efficaces continuera d'être encouragée au moyen de systèmes de vulgarisation participative. Des programmes nationaux de vulgarisation ont déjà été élaborés et renforcés au Burkina Faso, au Mozambique, en Tanzanie, au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et au Bangladesh. durant la seule année 1989, 42 000 stagiaires des PMA ont participé à une formation de groupe, activité d'une grande importance pour les ressources humaines.

10. Le Programme d'action de la CMRADR sert de cadre à divers programmes participatifs lancés par la FAO dans le domaine des organisations d'auto-assistance, des communautés rurales défavorisées et de la petite pêche artisanale. Le plan d'action pour la participation populaire au développement rural revêt une importance particulière pour les PMA. La stratégie adoptée par la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches de 1984 insiste sur la participation active des communautés de petits pêcheurs à la conception et à l'organisation des activités de développement. La participation des populations est aussi un élément clé du Programme d'action pour les forêts tropicales qui met l'accent sur la nécessité d'un effort des gouvernements et des organismes d'aide afin de renforcer les mécanismes de participation des populations locales, spécialement par une collaboration avec les ONG locales.

11. Le plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement, approuvé par la Conférence de la FAO en 1989, concerne particulièrement les PMA. Divers mécanismes sont en cours de mise au point dans les pays, notamment Bénin, Guinée, Mauritanie, Rwanda et Niger, pour faire en sorte que les femmes participent à différentes activités: élevage, irrigation, vulgarisation et formation, et en bénéficient également. Les centres de démonstration pour les femmes rurales (Burundi), l'identification des besoins de formation du personnel de vulgarisation

(Ethiopie), et les projets agricoles intégrés pour les femmes par l'action communautaire (Sierra Leone), sont au nombre des projets concernant la participation des femmes.

#### Sécurité alimentaire et atténuation des effets des catastrophes

12. Les parties du Programme d'action qui traitent de la sécurité alimentaire, de l'atténuation des effets des catastrophes, de la préparation aux catastrophes et de la prévention correspondent parfaitement aux priorités de la FAO. De nombreux pays en développement ont été exposés de tous temps aux catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme, qui ont eu des répercussions sur le développement de leur agriculture et de leur économie. La FAO reconnaît pleinement qu'il faut leur accorder la priorité. En raison de l'insuffisance des approvisionnements alimentaires et de la fréquence des crises graves dont ils souffrent, les PMA ont indubitablement la priorité sur les autres pays en développement pour l'aide alimentaire et l'assistance à la sécurité alimentaire. A la fin de 1990, 70 pour cent des ressources disponibles au titre du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA) étaient utilisés dans les PMA, dont 95 pour cent dans les PMA d'Afrique. La FAO travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale, à la fois dans les pays où la Banque exécute des programmes de sécurité alimentaire et dans ceux où la FAO prépare des programmes globaux de sécurité alimentaire. Un certain nombre de PMA ont déjà bénéficié de cette coopération, notamment en Afrique (Burkina Faso, Tchad, Niger et Tanzanie). La coopération en matière de sécurité alimentaire s'est aussi développée avec d'autres institutions, par exemple le FISE, le PNUD et le PAM.

13. Pour être capables de faire face aux pénuries alimentaires et autres crises, les PMA ont besoin d'améliorer la collecte des informations sur les récoltes et les stocks de produits vivriers et de se préparer aux situations d'urgence. La FAO, par son système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), concourt activement au suivi de la situation de l'offre/demande de produits vivriers dans les PMA et fournit un appui technique à un certain nombre d'entre eux pour l'établissement ou le renforcement de leurs systèmes nationaux d'information sur la situation alimentaire et d'alerte rapide. Des systèmes nationaux d'alerte rapide appuyés par la FAO sont en service dans 20 pays d'Afrique et d'Asie, dont 11 sont des PMA. Des travaux préparatoires sont en cours dans plusieurs autres PMA. Trois systèmes sous-régionaux d'alerte rapide bénéficient d'une assistance en Afrique (CILSS, IGADD et SADCC\*). La situation alimentaire des PMA est analysée à intervalles réguliers dans des rapports spéciaux de la FAO: Cultures et pénuries alimentaires, Situation alimentaire et perspectives de récoltes en Afrique subsaharienne, et Perspectives de l'alimentation. Des communiqués spéciaux de la FAO avertissent la communauté internationale des mauvaises conditions de croissance et des risques de pénuries alimentaires.

---

\* CILSS - Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.  
 IGADD - Office intergouvernemental pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement.  
 SADCC - Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

14. La FAO, par les soins de son Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO), répond aux demandes d'assistance urgente, de secours et de relèvement dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche des pays en développement frappés par des catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme. Une aide est également apportée aux PMA pour la mise en place de dispositifs de préparation aux catastrophes et de mesures de relèvement après la catastrophe.

15. De 1989 à la mi-1991, l'OSRO a exécuté 94 projets dans 16 pays, dont 13 étaient des PMA, pour une valeur totale de 28 millions de dollars environ. Ces projets ont porté sur des activités telles que la prévention des épizooties, la fourniture de matériel et d'engins aux petits pêcheurs, la livraison de petit outillage et de semences aux agriculteurs, la construction d'installations de stockage appropriées pour conserver les produits vivriers et les fournitures agricoles, et le relèvement de régions touchées par la sécheresse, les inondations, les cyclones ou les éruptions volcaniques.

#### Développement des pêches

16. Le développement des pêches remplit de multiples fonctions dans de nombreux PMA, en particulier, il accroît ou améliore la valeur nutritionnelle des approvisionnements alimentaires intérieurs, crée des emplois et des revenus, et contribue aux recettes en devises de ces pays, caractérisés par leur faiblesse économique.

17. La Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches a adopté cinq programmes d'action et huit stratégies qui continuent d'avoir des effets positifs dans les pays en développement en général et dans les PMA en particulier. Trois de ces programmes d'action, portant sur la pêche artisanale, le développement de l'aquaculture et la lutte contre la sous-alimentation, revêtent une importance particulière pour les PMA, et, avec les stratégies, ils fournissent un cadre général à l'action que mène la FAO pour répondre aux besoins de ces pays. Ainsi, depuis janvier 1989, sur les 108 projets lancés en Afrique, 41 concernent des PMA.

#### Forêts et énergie

18. Le secteur forestier apporte une contribution vitale à l'économie et au bien-être des populations des PMA. Cette contribution est particulièrement importante pour l'énergie puisque le bois de feu et la biomasse ligneuse fournissent plus de 60 pour cent de l'énergie consommée dans ces pays. La partie du Programme d'action concernant la préservation et la protection du milieu naturel "notamment par des efforts accrus de reboisement et de lutte contre l'érosion des sols due à une mauvaise utilisation ou à une surutilisation des terres" répond aux objectifs du Programme d'action pour les forêts tropicales (PAFT), premier effort international sérieux qui ait été entrepris pour sauver les forêts tropicales grâce à une approche intégrée.

19. L'approche interdisciplinaire du PAFT, qui favorise le dialogue entre les experts, les donateurs, les administrateurs et les populations rurales pour l'établissement des priorités et la formulation des projets, ainsi que la recherche des financements, ont profité directement aux PMA. Par exemple, en 1990, des représentants des gouvernements de la Sierra Leone, de la Tanzanie et du Népal se sont réunis, sous les auspices

du PAFT, avec des représentants des donateurs et des organisations pour discuter de la mise en oeuvre de leur "Plan d'action forestier national" et de l'application des recommandations concernant en particulier le lancement et le financement de programmes et projets. Des missions d'études forestières auxquelles a participé la FAO ont été menées à bien ou sont en cours au Burkina Faso, en Guinée Equatoriale, en Ethiopie, en Haïti, au Lesotho, au Mozambique et au Togo. Des requêtes et des demandes de renseignements reçues du Cap-Vert, du Malawi, de Myanmar et du Vanuatu sont à l'étude. Les PMA ont maintenant compris quels avantages ils peuvent tirer de la planification de leur secteur forestier, et de l'aide du PAFT pour les plans macro-économiques, les politiques, les stratégies et la fourniture de ressources par les donateurs.

20. Le Programme d'action préconise que les PMA, avec l'appui des donateurs, adoptent une politique axée non seulement sur des programmes de boisement et de reboisement, mais encore sur la bonne utilisation et la conservation de l'énergie, ainsi que sur la mise en valeur de leur potentiel énergétique. La FAO est tout à fait consciente du fait que les pénuries d'énergies entraînent un conflit croissant entre l'agriculture et l'environnement, exacerbé par l'accroissement démographique. Faute de régler ces conflits, on peut s'attendre à une accélération de la dégradation des ressources naturelles, de la pollution et de la contamination.

21. La FAO adopte une approche intégrée en matière d'évaluation et de planification énergétiques, vu la nécessité d'une action concertée des différents organismes gouvernementaux et du secteur privé. A cet effet, l'énergie doit être intégrée dans les plans et stratégies agricoles globaux des PMA. Des travaux ont déjà été engagés sur la base d'études de cas portant sur certains pays d'Asie, et ils seront élargis à tous les PMA qui souffrent de pénuries d'énergie critiques.

#### Environnement et développement agricole et rural durable

22. Le Programme d'action recommande une approche multidisciplinaire des problèmes d'environnement. Celle-ci devrait comporter des incitations destinées à promouvoir une meilleure gestion de l'environnement, l'éducation des communautés locales, et la mise en valeur des ressources humaines, l'éradication de la pauvreté, et l'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

23. L'agriculture est à la fois l'activité économique qui a le plus de répercussions sur le milieu naturel et celle qui en dépend le plus. Les déséquilibres écologiques, économiques et sociaux compromettent la viabilité de l'agriculture non seulement dans le présent, mais aussi pour l'avenir des générations futures. La notion de développement agricole et rural durable découle de cette constatation. La déclaration de Den Bosch adoptée par la Conférence FAO/Pays-Bas sur l'agriculture et l'environnement (à laquelle ont participé des représentants de 26 PMA) reconnaît que c'est à l'agriculture qu'il incombe au premier chef d'assurer la sécurité alimentaire à tous, et que l'agriculture durable doit être réalisée dans le cadre d'un processus dynamique de développement rural (voir aussi le document C 91/30).

24. La Déclaration de Den Bosch et le Programme d'action pour une agriculture et un développement rural durables (ADRD) ont été présentés à la quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil de la FAO (juin 1991) pour

avis et suite à donner. Le Conseil a recommandé qu'il soit fait bon usage du rapport de la Conférence FAO/Pays-Bas "pour poursuivre l'élaboration de stratégies et de propositions d'action dans ce domaine, notamment dans le cadre des préparatifs de la CNUED concernant le secteur agricole". Le Conseil a pleinement souscrit à la recommandation demandant à la FAO de mettre au point, en collaboration avec d'autres partenaires, un programme-cadre de coopération internationale (PCCI) visant à répondre aux besoins de l'ADRD à l'échelon national et international, et il est convenu que la FAO "jouit d'un avantage comparatif important pour ce qui concerne la fourniture aux pays d'avis de politique générale concernant ce domaine et la mise en oeuvre du PCCI/ADRD".

25. La FAO adoptera pour le développement agricole des PMA, une approche qui tiendra compte des recommandations formulées par ses organes directeurs et par la CNUED au sujet de l'agriculture et du développement rural durables.

26. Le Programme international pour la conservation et la remise en état des terres africaines élaboré par la FAO à la suite de l'étude intitulée: l'agriculture africaine: les 25 prochaines années, présente un intérêt particulier pour les PMA d'Afrique. Adopté par la seizième conférence régionale pour l'Afrique en juin 1990, ce programme a pour but de permettre aux pays africains d'élaborer leurs propres programmes de lutte contre la dégradation des terres. Il est spécialement conçu pour aider les pays à établir des programmes adaptés à leurs besoins propres.

#### Coopération technique et économique entre les PMA et les autres pays en développement

27. Le Programme d'action reconnaît l'importance d'un renforcement de la coopération entre les PMA et les autres pays en développement, en particulier dans les domaines du commerce, des entreprises en collaboration, de l'exploitation des ressources naturelles, des échanges d'information et de savoir-faire, et des transferts de technologies. L'assistance que la FAO apporte aux PMA répond aux priorités assignées à la coopération technique et économique entre pays en développement (CTPD et CEPD) dans le programme de travail de l'Organisation. Les systèmes de coopération ou d'intégration régionale et sous-régionale offrent à la FAO un cadre naturel pour le soutien qu'elle apporte à cette coopération. Dans la Région Afrique, par exemple, la FAO entretient une étroite collaboration avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), et la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). En général, cette collaboration porte sur la formulation de stratégies de développement agricole et la planification agricole dans le cadre de la coopération régionale, l'identification de mécanismes et de procédures pour l'expansion du commerce intrarégional des produits agricoles, et l'assistance à la conception et à la mise en oeuvre de systèmes nationaux, sous-régionaux et régionaux concertés de sécurité alimentaire. La grande étude de la FAO sur la CEPD dans le domaine du commerce des produits agricoles intéresse directement les PMA.

28. La FAO utilise différents moyens pour promouvoir les échanges d'informations et les transferts de technologies entre PMA et autres pays en développement: consultations entre pays, stages de formation et voyages

d'étude, extension des systèmes d'information pour diffuser des données sur le potentiel et les perspectives de la CTPD, et soutien aux institutions et réseaux régionaux (voir aussi le chapitre onze du document C 91/8). Citons, à titre d'exemple, le transfert de la technique de transformation de la mangue, d'Inde en Guinée-Bissau, et celui de l'élevage de la crevette et de la riziculture, du Viet Nam en Guinée-Bissau. L'Association des organismes de commercialisation des produits agricoles de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, créée avec le soutien de la FAO, encourage la collaboration entre huit pays africains, dont six PMA - Ethiopie, Malawi, Somalie, Soudan, Tanzanie et Ouganda. La FAO continuera à concevoir et à développer des approches et des modalités innovatrices pour aider les PMA à tirer le meilleur parti possible des complémentarités entre pays.

### III. Assistance de la FAO aux PMA pour définir une stratégie de développement au niveau des pays

29. La stratégie de développement envisagée au paragraphe 86 du Programme d'action constitue un programme complet qui couvre une vaste gamme d'activités de la FAO. Dans le cadre général de ces activités, la FAO contribue déjà de plus en plus à l'élaboration des politiques nationales, souvent dans le contexte de programmes d'ajustement structurel.

30. Les enseignements tirés de la coopération intensive entre la FAO et les PMA forment la trame d'études approfondies et réalistes. Agriculture: Horizon 2000, constitue un cadre pour le développement agricole des pays du tiers monde, y compris les PMA. Une autre étude qui fait date, L'agriculture africaine: les 25 prochaines années propose des mesures concrètes pour le relèvement de l'Afrique, région où se trouvent la plupart des PMA. L'étude insiste principalement sur la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et sur l'amélioration des quatre "i" du développement agricole: incitations, intrants, institutions et infrastructure. L'étude de la FAO sur les politiques des prix, présentée à la Conférence de la FAO en 1985, donne des orientations au sujet des politiques de prix, qui intéressent directement les PMA. Les récents travaux de la FAO pour la préparation d'une "stratégie à long terme pour le secteur alimentaire et agricole", dans le cadre de la Stratégie internationale de développement (SID) pour la quatrième décennie pour le développement a aussi des incidences sur le développement des PMA. Ce document se concentre sur les politiques agricoles et alimentaires en vue d'atteindre quatre grands objectifs: la croissance économique dans l'équité, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, la mise en valeur des ressources humaines et des institutions, le développement durable et l'environnement.

31. Pour renforcer son rôle de conseiller pour les politiques, la FAO a pris un certain nombre d'initiatives exposées ci-dessous, qui ont une incidence directe sur les PMA et qu'elle poursuivra.

#### Politiques nationales et ajustement structurel

32. A sa vingt-cinquième session (novembre 1989), la Conférence de la FAO a estimé que l'Organisation devait se concentrer davantage sur les études sectorielles et sous-sectorielles, et sur l'ajustement structurel dans les pays. En conséquence, le Bulletin du Directeur général 90/51 du 22 octobre 1990 confirmait que l'Organisation devait adopter un rôle plus



actif dans les activités sectorielles et l'ajustement structurel et établissait un mécanisme interne de promotion et de coordination des travaux correspondants. Un système d'information sur les politiques nationales (CPIS) a également été créé pour recueillir les informations pertinentes sur tous les types de travaux consacrés aux politiques nationales actuellement disponibles dans toute l'Organisation (pour de plus amples détails, voir le document C 91/21).

33. Les activités que mène la FAO dans ce contexte sont conformes au Programme d'action, et répondent aux besoins des PMA qui doivent poursuivre la réforme de leurs politiques agricoles et surveiller l'impact des politiques micro et macro-économiques sur les résultats du secteur agricole et le niveau de vie des populations rurales.

34. L'incertitude des financements représente une sérieuse contrainte pour l'assistance dont les PMA ont besoin pour analyser leur situation agricole et alimentaire à la lumière de leur environnement macro-économique et élaborer des stratégies appropriées. Jusqu'à présent le PCT a été la principale source d'assistance, mais il est nécessaire d'envisager un projet plus vaste et à long terme, financé par des ressources extrabudgétaires.

35. Actuellement la Banque mondiale et le FMI ne disposent pas de crédits spécialement destinés au financement des travaux sectoriels des institutions techniques des Nations Unies associées aux programmes d'ajustement structurel (dans le cas de la FAO cependant ces travaux sont parfois exécutés dans le cadre du Programme de coopération FAO/Banque mondiale du Centre d'investissement). Toutefois, le nouveau mécanisme de soutien des services techniques au niveau des programmes (TSS-1), créé dans le cadre des dispositions relatives aux dépenses d'appui pourrait être une source potentielle de financement.

36. A la demande des Etats Membres, la FAO participe davantage aux travaux relatifs à l'ajustement structurel. A cet effet, elle évalue l'impact des programmes d'ajustement structurel sur le secteur agricole et alimentaire, et aide à la préparation des négociations relatives à l'ajustement structurel et des tables rondes des donateurs. Au Burkina Faso, par exemple, dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel négocié avec le FMI et la Banque mondiale, un projet du TCP a aidé le gouvernement à élaborer des politiques ainsi qu'une stratégie à moyen terme pour améliorer les résultats du secteur agricole. En République démocratique populaire lao, l'assistance de la FAO comprend notamment la centralisation de toutes les demandes d'assistance en matière de politiques de manière à assurer la cohérence des activités du même type dans le pays (pour de plus amples informations voir le document C 91/21).

#### Planification et élaboration de stratégies

37. Les projets d'assistance à la planification de la FAO continuent d'être utiles aux PMA de diverses manières. Ces projets sont principalement axés sur les études sectorielles, l'analyse des plans agricoles, les politiques et les stratégies, et l'impact des politiques sur le développement et les revenus ruraux.

38. Au Bhoutan, en République démocratique populaire lao, aux Maldives et au Népal, une assistance technique est fournie pour les politiques et la planification, tandis que dans certaines régions d'Afghanistan,

L'effort porte sur le relèvement des communautés rurales et agricoles éprouvées par la guerre. Au Bhoutan, le programme prévoit l'accroissement de la production vivrière, l'évaluation des conséquences économiques des options d'autosuffisance et des conseils sur la réforme des politiques qui ont une incidence sur les activités de développement agricole dans le cadre du septième plan quinquennal (1992-1997). Au Burundi, la FAO a aidé à la préparation d'une table ronde sur les stratégies et les programmes visant le secteur rural, dont les résultats serviront à la préparation du cinquième cycle de programmation du PNUD. L'Ethiopie a reçu une aide pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement alimentaire et nutritionnel, et l'amélioration de la planification décentralisée que le gouvernement essaie de promouvoir depuis un certain temps. Au Yémen, un projet du TCP concernant la planification agricole, l'analyse des projets, le suivi et les statistiques, est en cours d'exécution pour renforcer les capacités institutionnelles de la région sud du pays (ex RDP) dans ces domaines. En raison de la récente unification des deux Yémens, un projet du TCP mènera à bien un examen approfondi du secteur agricole, identifiera les contraintes qui entravent le développement dans les deux régions définira une politique agricole commune, et dressera un plan d'action pour la mise en oeuvre.

#### Amélioration des capacités d'analyse des politiques et de la planification

39. L'amélioration des capacités des administrations publiques et des entreprises semi-publiques en matière d'analyse des politiques tient une place importante dans les travaux que la FAO consacre aux politiques. Une grande partie des activités que l'Organisation exécute dans ce domaine consistent en cours de formation, séminaires, ateliers, et diffusion de matériels de formation.

40. Au Soudan, un projet destiné à renforcer les capacités du Ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles en matière de planification agricole et d'analyse des politiques à récemment été achevé. De même, de grands projets de formation à la planification au niveau local ont récemment été menés à bien ou sont en cours d'exécution au Niger et en Guinée, et une consultation d'experts sur l'aménagement des terres au niveau du village est prévue au Burkina Faso avec la participation d'associations d'agriculteurs, de planificateurs et d'instituts de formation des pays du Sahel. Une formation à l'analyse des politiques a été organisée en Tanzanie dans le cadre d'un programme complet qui comprend 8 cours et fait appel aux instituts de formation locaux. Une formation à l'analyse des politiques est aussi dispensée au Botswana, au Tchad, au Togo et en Ouganda. Au proche-Orient, la FAO tient actuellement un cours de formation annuel à l'analyse des politiques auquel participent des fonctionnaires du Soudan et du Yémen.

#### IV. Coopération avec d'autres institutions

41. La première Conférence des Nations Unies sur les PMA (1981) avait insisté sur la nécessité d'améliorer la coordination de l'aide et l'efficacité des réunions d'examen des pays. La deuxième conférence a confirmé le rôle clef de la coordination de l'aide et de l'organisation systématique des réunions d'examen sous l'égide des gouvernements des PMA.

42. Comme il a été mentionné plus haut, la FAO a présenté, conformément à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, un rapport sur l'examen de l'alimentation et de l'agriculture dans les PMA durant les

années 80. La FAO a participé à la préparation et à la mise en oeuvre du Programme d'action en fournissant une assistance aux gouvernements durant toutes les phases des tables rondes du PNUD et en particulier pour les consultations sur le secteur agricole au niveau des pays. Au niveau mondial, la FAO participe aux réunions interorganisations organisées par la CNUCED et présidées par l'ONU, dont la dernière a eu lieu à Genève les 1er et 2 juillet 1991. La FAO contribue régulièrement à l'effort de documentation coordonné par la CNUCED et répond notamment au questionnaire bisannuel, rédige des sections du rapport annuel sur les PMA et fournit un document pour les examens à mi-parcours (1985; le prochain est prévu pour 1995).

43. On peut citer comme exemples de réunions liées aux tables rondes mentionnées ci-dessus, tenues ou prévues en 1990-91 avec la participation de la FAO, une réunion sur le développement agricole et rural qui a eu lieu au Burundi en novembre 1990 et une autre sur les dimensions sociales de l'ajustement structurel en janvier 1991. En octobre 1990, la FAO a participé à une table ronde sur le développement rural et l'environnement au Lesotho, et elle concourt actuellement à la préparation d'une mission multidisciplinaire au Rwanda, prévue pour la fin de 1991.

44. La FAO a renforcé sa coopération avec d'autres institutions pour les travaux relatifs à l'ajustement structurel et à l'analyse des politiques des pays. En conséquence, elle a davantage l'occasion de participer aux tables rondes et aux groupes consultatifs PNUD/Banque mondiale sur l'ajustement structurel. La Banque mondiale a accepté d'encourager les gouvernements à faire appel à la FAO pour l'exécution des composantes d'assistance technique des projets qu'elle finance, spécialement dans le domaine du renforcement des capacités en matière de politiques et de gestion des ressources. Un accord a été conclu avec le Fonds monétaire international pour l'échange d'informations et de documentation et pour une collaboration pays par pays.

### Conclusions

45. L'examen ci-dessus soulève plusieurs questions importantes. La première est la reconnaissance du fait que, en particulier dans le cas des PMA, une stratégie appropriée de développement agricole est un élément clef de la politique de développement global du pays, avec l'environnement économique international. Il est essentiel, par conséquent, que les politiques sectorielles et macro-économiques intérieures, ainsi que la répartition des crédits budgétaires, ne défavorisent pas l'agriculture. Au niveau international, les politiques relatives à la dette et aux flux de ressources extérieures sont particulièrement importantes. Les sorties de ressources nécessaires au service de la dette extérieure, dont une grande partie est due à des créanciers publics dans le cas des PMA, restreignent considérablement les possibilités de stimuler la croissance de l'agriculture par l'investissement public dans les infrastructures et les institutions. De ce fait, la croissance économique globale et l'adoption de mesures destinées à améliorer l'accès à la nourriture sont entravées. On a signalé qu'en 1989, l'aide à des conditions de faveur (APD) et les entrées totales de capitaux extérieurs étaient retombées en valeur réelle au niveau de 1986. La croissance des recettes que les PMA tirent de leurs exportations agricoles et qui sont essentielles pour assurer le service de leur dette, a aussi été languissante par suite du marasme des marchés de nombreux produits agricoles. La croissance future dépendra, entre autres facteurs, des conditions globales du commerce des

produits agricoles ainsi que de l'accès aux marchés. La conception et la mise en oeuvre de stratégies de développement agricole des PMA doivent tenir compte de ces réalités, mais c'est évidemment à la communauté internationale qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour atténuer ces contraintes externes.

46. Les études régionales et prospectives de la FAO, par exemple L'agriculture africaine: les 25 prochaines années et L'agriculture: horizon 2000, ont indiqué dans les grandes lignes les stratégies agricoles que devraient adopter les PMA selon leur situation propre. Ces stratégies mettent l'accent sur l'utilisation de techniques améliorées et appropriées, la mise en valeur des ressources humaines et institutionnelles, et la prise en considération de l'environnement.

47. Comme il ressort des précédentes sections, si l'Organisation n'a pas de programme visant spécifiquement les pays les moins avancés, ceux-ci n'en sont pas moins les principaux bénéficiaires de multiples activités du Programme ordinaire et des programmes de terrain qui concordent tout à fait avec le Programme d'action. Dans la limite des ressources dont elle dispose, et à la demande des pays les moins avancés eux-mêmes, la FAO persévéra dans son effort visant à renforcer le soutien apporté à ces pays pour leur permettre d'élaborer des stratégies agricoles et de réaliser les programmes techniques nécessaires à leur mise en oeuvre.